



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel de direction

Question écrite n° 36377

Texte de la question

M. François Goulard appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le mouvement de protestation des personnels de direction de l'éducation nationale. Ce mouvement, qui revêt la forme d'un refus de participer aux réunions officielles et de répondre aux courriers électroniques, est destiné à attirer l'attention sur le gel des négociations relatives au statut. Il est demandé quelles sont les intentions du ministre concernant la reprise de ces négociations.

Texte de la réponse

Après un examen attentif des propositions contenues dans le rapport Blanchet, une concertation vient d'être engagée, à l'échelle nationale et à celle des académies, avec les organisations représentatives des personnels de direction ; toutes les organisations représentatives des personnels susceptibles d'être concernés seront consultées. Cette concertation porte notamment sur les thèmes suivants : les tâches administratives des chefs d'établissement ; le recrutement, la carrière, les débouchés, la formation initiale et continue des personnels de direction ; l'évaluation des personnels de direction ; les conseils des établissements ; les aspects catégoriels. Un rapport d'étape sur l'avancement de cette concertation sera établi au début de l'année 2000.

Données clés

Auteur : [M. François Goulard](#)

Circonscription : Morbihan (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36377

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 1999, page 6122

Réponse publiée le : 22 novembre 1999, page 6705